

DÉPARTEMENT DU VAR



MAIRIE

DES

ADRETS-DE-L'ESTÉREL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

SMIDDEV

23 AVR. 2018

DATE D'ARRIVÉE

Le Maire de la Commune
83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

A

Monsieur le Président du SMIDDEV
ZA La Palud
90 Impasse Thomas Edison
83600 FREJUS

Les Adrets, le 18 avril 2018

Objet : Délibération approbation du projet de rehausse du site 3 de ISDND
Nos Réf. : NB/ET/NR

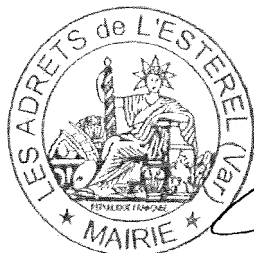
Monsieur le Président,

Je n'ai pas pu pour des raisons de délais réglementaires, inscrire à l'ordre du jour du dernier conseil municipal des Adrets, l'approbation du projet de rehausse du site 3 de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) des Lauriers sur la commune de Bagnols en Forêt.

Cependant, nous avons évoqué ce sujet lors d'une réunion privée de mon conseil et les élus y étaient largement favorables.

Pour cela, je vous confirme que ma commune approuve ce projet. J'ai demandé à ce que ce sujet soit inscrit au prochain conseil municipal public qui soit se dérouler courant mai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes cordiales salutations.



Le Maire

N. BROGLIO

PROJET DE DELIBERATION N° 1



Commune des Adrets de
l'Estérel

Objet : Arguments en faveur du projet de rehausse du site 3 de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) des Lauriers, Bagnols-en-Forêt.

Rapporteur : Bernadette FERNADEZ

La décharge des Lauriers, à Bagnols-en-Forêt, a fermé en octobre 2011. Depuis, les déchets ménagers du territoire de la CAVEM sont transportés à 40 km, à l'ISDND du Balançon au Cannet des Maures. La perspective de saturation du Balançon est régulièrement annoncée. La fermeture du site s'est encore précisée ces derniers mois.

Les élus de l'Est Var, réunis au sein du SMIDDEV (Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var), se sont engagés depuis plusieurs années dans différents projets ayant pour objectifs une gestion autonome et efficace de nos déchets, tant sur les plans économiques qu'environnementaux.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de rehausse du site 3 de l'ISDND des Lauriers, qui porte sur la création d'un casier pour un maximum de 400 000 tonnes d'ordures ménagères admissibles, soit un tonnage annuel moyen de 80 000 tonnes sur 5 ans.

La rehausse du site 3 a vocation à être un projet « relais » entre la fermeture du Balançon annoncée pour la fin 2018, et l'ouverture du site dit « Vallon des Pins » contigu à l'ISDND des Lauriers porté provisoirement par la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) dans l'attente de la mise en place opérationnelle d'une Société Publique Locale (SPL) dont les associés sont, outre la CCPF, le SMIDDEV et le SMED. Cette solution permet d'éviter l'export coûteux de nos déchets hors département, voire hors région, sans compter l'impact carbone.

Le projet de rehausse du site 3 apporte des solutions de proximité pour le traitement des déchets du territoire, en accord avec les objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, les orientations du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux du Var approuvé le 7 juillet 2017. Ce projet est également inscrit dans le cadre du Plan Régional en cours d'élaboration. Il s'agit donc d'un projet de territoire nécessaire et capital pour le traitement de nos déchets ménagers.

En terme économiques et techniques, ce site constitue une opportunité car il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement existante, compatible avec le document d'urbanisme en vigueur (zone Nd du PLU de Bagnols-en-Forêt : zone réservée au

centre de traitement des déchets). En outre, l'ensemble des études géotechniques, menées par différents bureaux d'études tels que le BRGM, ont permis de démontrer la stabilité du site.

Le contexte environnemental est également favorable car il s'agit d'un espace aménagé, isolé par rapport aux zones habitées. Le risque de nuisance est maîtrisé grâce aux mesures de gestion de la décharge (traitement et contrôles des biogaz, des eaux pluviales et eaux usées) et aux différents suivis (qualité des eaux souterraines, qualité biologique du cours d'eau du Ronflon, suivi topométrique notamment). Plusieurs études, notamment la modélisation olfactive réalisée par le bureau d'études ANTEA, ont démontré l'absence de nuisance pour les riverains.

Il est précisé que cet équipement sera réalisé par tranches successives qui seront ouvertes en fonction de l'avancement du projet du Vallon des Pins. La première alvéole prévoit une capacité de 98.000 tonnes. Un pré-tri sera organisé en entrée du site.

Les études environnementales ont montré que les impacts du projet de rehausse sur les habitats et espèces sont très faibles à modérés. Les mesures proposées permettent de réduire et de compenser ces impacts résiduels. L'avis de l'autorité environnementale émis en date du 21 décembre 2017 indique que les impacts environnementaux du projet ont convenablement été pris en compte.

Après instruction par les services de la Préfecture du Var et de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Provence Alpes Côte d'Azur, le projet a été déclaré complet et recevable. Actuellement, le projet fait l'objet d'une enquête publique organisée par la Préfecture du Var.

La Commune des Adrets de l'Estérel n'est pas incorporée au périmètre d'enquête ; néanmoins le conseil municipal a la possibilité d'émettre un avis sur le projet, qui sera transmis à la Commissaire Enquêtrice.

Compte tenu de l'exposé qui précède, le Conseil municipal est appelé à :

- **EMETTRE** un avis favorable au projet porté par le SMIDDEV de rehausse du site 3 de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) des Lauriers, Bagnols-en-
- **SOUMETTRE** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Sous-préfet de Draguignan,
- **AINSI** fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.